

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN & GARONNE

A.D. N° 2017-692

Le Président du Conseil Départemental
de Tarn & Garonne,

Avis portant sur une modification temporaire de fonctionnement de l'établissement multi-accueil « *Les Enfants d'Olympe* » géré par la mairie de Montauban

VU les articles L2324-1 et suivants du Code de la Santé Publique,

VU le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans,

VU l'avis du Docteur GUIZARD, médecin de Protection Maternelle et Infantile, en date du 22 mai 2017 annexé,

CONSIDÉRANT que les conditions de qualification des personnels, ainsi que les conditions d'installation et de fonctionnement sont conformes aux prescriptions réglementaires,

Article 1 : Un avis favorable est émis pour une modification de fonctionnement à l'établissement multi-accueil « Les Enfants d'Olympe », 14 rue J. Cartier à Montauban.

Article 2 : La capacité d'accueil maximum de cet établissement est fixée à 20 places pour des enfants âgés de 3 mois à 4 ans.

Article 3 : L'établissement sera ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 18 h.
Il peut accueillir 20 enfants de 3 mois à 4 ans, du 1er au 31 août 2017.
L'établissement reprendra son fonctionnement habituel ensuite.

Article 4 : Le présent avis sera transmis à la mairie de Montauban.

Article 5: Le présent avis sera affiché et inséré au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à Montauban, le 24 mai 2017

Le Président du Conseil Départemental,